

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et le 05 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Claude GIORDANA.

Etaient présents : Mmes BOILLON, DENIS, GUICHARD TAURAN.

Mrs AUNAC, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, PIERASCO, VELLUZ.

Procuration : /

Excusé / Absent : M. BEZY, MMES DELTEIL ET PARDO

Secrétaire : M. PIERASCO.

Date de la convocation : 27/02/2020

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : DROIT DE PLACE MARCHÉ FERMIER - HORS MARCHÉ FERMIER**

Par délibération du 5 avril 2016, le conseil municipal a fixé les tarifs du droit de place du marché les jours de marché mais également le tarif pour le poissonnier qui vient sur la commune le jeudi.

Nous sommes sollicités par des Foodtruck qui souhaitent venir quelques heures en dehors des heures du marché fermier sur la place des cornières. La présence des Foodtruck sur la place en hiver permet une animation pendant cette période plus calme et en été apporte une offre complémentaire à la restauration existante.

Dans le cas d'évènements particuliers (marchés, festivités, etc. ...) organisés en accord avec la Commune, un déplacement ou une annulation pourront être exigées. A cet effet, le gérant du food-truck sera informé au plus tard 48 heures avant l'évènement des dispositions qu'il conviendra d'adopter, et ce sans pouvoir prétendre à une quelconque forme d'indemnisation. L'emplacement sera défini via convention annuelle.

Le gérant du food-truck pourra par ailleurs mettre en œuvre une négociation de l'occupation de la place avec les associations responsables des manifestations au cas par cas.

Monsieur le Maire proposer de fixer le tarif des Foodtruck à 60 € par an pour une soirée de présence et de limiter l'autorisation à un seul camion à la fois.

Le marché gourmand est exclu de ce dispositif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité : 9 voix pour,
1 abstention : M. GERVAIS

- **FIXE** : le tarif forfaitaire annuel des Foodtruck à 60 € par soirée
- **CHARGE** : Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,
JC GIORDANA

